

Objet du Conseil fédéral – [19.021 Loi sur les stupéfiants \(LStup\). Modification](#)

À l'ordre du jour du Conseil national le mardi 2 juin 2020

Oui à l'article expérimental pour les essais pilotes cannabis – Oui à une politique du cannabis basée sur des preuves !

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

Le **2 juin 2020**, vous traiterez l'objet « [19.021 - Loi sur les stupéfiants. Modification](#) ». Avec ce projet, le Conseil fédéral et la majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CSSS-N veulent créer un nouvel article dans la LStup qui permettra de réaliser des essais pilotes sur le cannabis pendant une période limitée, dans des lieux définis et avec un but restreint.

La Coordination politique des addictions (NAS-CPA) et la Fédération des professionnels des addictions vous recommandent d'approuver le projet du Conseil fédéral avec les ajouts majoritaires de la CSSS-N.

Plusieurs municipalités et cantons suisses veulent tester de nouvelles approches du cannabis au niveau local. Ils réagissent ainsi à la pression de **problèmes existants manifestes** :

- Les chiffres de la consommation de cannabis en Suisse sont restés relativement stables pendant des années malgré l'interdiction de la consommation et le marché noir fleurit. Les consommateurs achètent sur le marché noir du cannabis de mauvaise qualité, dont la teneur en substances actives et la composition sont inconnues.
- La protection de la santé publique, de la sécurité et le besoin particulier de protection des jeunes sont des préoccupations complètement étrangères au marché noir. L'illégalité du cannabis rend également difficile l'accès pour les consommateurs problématiques aux messages de prévention, à l'aide et aux conseils ainsi qu'aux services de réduction des risques.

Des essais pilotes encadrés scientifiquement et de durée déterminée offrent la possibilité de tester des approches pour des solutions possibles aux problèmes susmentionnés dans un cadre strictement contrôlé. La recherche appliquée peut être utilisée pour étudier de nombreuses questions concernant la santé, la consommation et le comportement d'achat des consommateurs ainsi que les effets de l'offre réglementée de cannabis sur l'ordre et la sécurité publics.

Nous vous recommandons d'approuver le projet de loi dans la version majoritaire de votre CSSS et de créer ainsi les bases d'une approche du cannabis fondée sur les preuves. Nous proposons en outre le rejet des propositions des minorités qui en grande partie entravent ou rendent impossible la conception d'études pilotes efficaces.

Nous sommes à disposition pour toute question concernant cet objet ou d'autres questions relatives à la politique des addictions.

Avec nos sincères salutations,



Angelo Barrile
Président
NAS-CPA



Stefanie Knocks
Secrétaire général
Fachverband Sucht



Jean-Félix Savary
Secrétaire général
GRE



Marcello Cartolano
Président
Ticino Addiction

Informations complémentaires et prise de position

- [Réponse à la consultation](#) de la Coordination politique des addictions sur l'objet 19.021 – loi sur les stupéfiants. Amendement concernant les essais pilotes sur le cannabis (en allemand)
- Coordination politique des addictions, Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions et conférence des délégués des villes aux problèmes des dépendances. (2016) : « [Aspects principaux de la réglementation du cannabis](#) » (en allemand).
- Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, Fachverband Sucht, organisation faîtière suisse des organisations de jeunesse (2015) : « [Jugendschutz im regulierten Cannabismarkt Grundlagenpapier](#) » (en allemand).
- Coordination politique des addictions (2018) : « [Pour une prévention des addictions et une protection de la jeunesse en phase avec son temps.](#) »

La **Coordination politique des addictions (NAS-CPA)** est une plateforme d'échange et d'information pour la discussion de la politique des addictions qui rassemble les associations professionnelles, les organisations de la société civile et politiques. Son objectif est de contribuer à une politique des addictions cohérente et moderne. La NAS-CPA compte actuellement les membres institutionnels suivants de divers domaines qui traitent ou entrent en contact avec des thèmes liés aux addictions :

Arud | Addiction Suisse | Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert | Association suisse pour la prévention du tabagisme | Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses | Association suisse des infirmiers et infirmières | Avenir Social | Conseil Suisse des Activités de Jeunesse | Coordination romande des institutions et organisations œuvrant dans le domaine des addictions | Collège Romand de Médecine de l'Addiction | Croix-Bleue suisse | Fachverband Sucht | Groupement Romand d'Etudes des Addictions | Ticino Addiction | Fédération des médecins suisses FMH | Fédération faîtière des associations régionales et locales de parents, partenaires et autres proches concernés par les problèmes liés à la drogue | Fédération Suisse des Psychologues | Swiss Society for Addiction Medicine | Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire | Santé Publique Suisse | Pro Senecute | infodrog | Eve&Rave | DroLeg | Société suisse de psychologie de la santé | FHNW Institut für Soziale Arbeit und Gesundheit.

Le Groupement Romand d'Études des Addictions (GRE), le Fachverband Sucht et Ticino Addiction forment la **Fédération des professionnels des addictions** qui regroupe les professionnels des addictions et de la promotion de la santé en Suisse. La Fédération est attachée à une politique des addictions humaine, basée sur les preuves et cohérente tant sur les plans individuel, sociétal et économique. Les associations professionnelles sont guidées par des critères scientifiques, le cadre politique et social ainsi que l'expérience acquise grâce au travail pratique de leurs membres.